

**Conseil Communautaire du 15 novembre 2016 – 18h30 – SAINT ETIENNE D'ORTHE**  
**Compte-rendu**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint Lon Les Mines, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

**Etaient présents** : R. Bacheré, C. Damiani, P. Ducarre, B. Dupont, J.Y.Gassie, S. Lasserre, D. Moustié, I. Cailleton, M. Etcheverry, D. Ladeuix, A. Siberchicot, M. Trilles, M. Daverat, T. Guillot, A. Boulain, M.M Lescastreyres, S. Disciaux, V. Brethous, D. Dufau, R. Ducamp.

**Ont donné pouvoir** : I. Dupont-Beauvais à M.Trilles, C. Fortassier à D.Moustie, M. Capin à Valérie Brethous, D. Sakellarides à M.Daverat, T. Etcheberts à M.M Lescastreyres

**Excusés** : C. Mendes, F. Lahillade, E. Labaste, G. Pomiers.

**Secrétaire de séance** : T.Guillot

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2016
2. Institutionnel
3. Finances et moyens
4. Patrimoine culture tourisme
5. Développement économique
6. Urbanisme
7. Point Fusion communautés de communes
8. Fixation du lieu du prochain conseil communautaire

Monsieur Guillot introduit la réunion. Il excuse Monsieur Larrodé, maire de la commune, qui était indisponible.

Monsieur le Président remercie M. Guillot pour son accueil ainsi que les élus présents. Il rappelle qu'il s'agit de l'avant dernier Conseil Communautaire de l'année, et du Pays d'Orthe.

Il cite les noms des personnes ayant donné pouvoir.

**1. Approbation du compte-rendu conseil communautaire du 27 septembre 2016 :**

M. Le Président propose d'approuver le compte-rendu du dernier conseil communautaire. Mme Brethous prend la parole, ayant pouvoir de M Capin, elle prend la parole en son nom : dans le point 2, concernant le programme d'Ondes et Lumières, il souhaite que soit précisé « une estimation de la valeur du **travail** de l'agent ».

M Dufau intervient également au sujet du FCTVA : il fait remarquer qu'il peut être versé tous les ans. La phrase s'arrêtera à « contrairement aux Communes ».

*Adoption à l'unanimité avec les deux modifications.*

**2. Institutionnel**

**a) Modification des statuts du SITCOM**

Monsieur le Président propose de valider la proposition de modification statutaire du SITCOM telle que présenté dans le document joint à la note de synthèse. Il laisse la parole à M. Guillot.

M Guillot signale qu'il s'agit de modifications d'écriture qui sont purement règlementaires. Cette affaire fait suite à l'affaire des sacs poubelles, et page 2, aux containers enterrés ainsi qu'au travail à faire. Il faudra que les communes s'adressent à la Communauté de Communes pour connaître les possibilités.

M Dupont ajoute que la demande est faite auprès de la Communauté de communes par la commune et les travaux sont à la charge de la commune.

M Le Président rappelle que le SITCOM fournit les containers. Les communes libellent les travaux par des aménagements voirie sans entrer dans le détail. Le principe est que les communes fassent des devis sur travaux d'aménagement voirie pour éviter le financement des travaux par la Communauté de communes.

M Daverat demande qui finance ces travaux.

M. Le Président répond que le payeur est la commune.

M Bacheré revient sur le problème avec le ramassage des déchets. Ils envisagent de faire deux espaces pour stationner les camions. Le SITCOM a dit que les aménagements concernaient la commune.

M le Président répond que si à terme cela s'avère trop compliqué, il faudra le prévoir. L'idée est aussi que les communes gardent la main sur ce sujet. Cela a été vu avec le directeur du SITCOM.

M Daverat demande si un jour ils passent au container individuel comment cela se passera. Il y a de plus en plus de département qui le prône.

M Guillot signale que le plus cher c'est le traitement. En ce qui concerne la collecte cela n'est pas prévu du tout de revenir au porte à porte. Suite à l'accident causant la mort d'un employé il y a un an et demi, tous les points noirs ont été supprimés (route départementale, route à grande vitesse, pas de marche arrière possible, en fonction du poids du camion), la CARSAT impose. La collecte est de plus en plus difficile. Tout cela a un coût. Il a fallu racheter des camions plus petits. Dans des zones comme Peyrehorade, cela pourrait avoir un intérêt mais cela n'est pas d'actualité. Le porte à porte pose trop de problème par rapport à la réglementation.

M Daverat ajoute que par le ramassage collectif, il n'y a aucune maîtrise sur le tri.

M Lasserre insiste que sur le porte à porte, le problème est sur la collecte. La réglementation contraint et insiste sur les conditions de travail des agents.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **b) Défense de l'EPCI dans le cadre d'une action en justice contre l'EPCI**

M le Président rappelle aux élus qu'une préemption a été faite sur un terrain sur la commune de Peyrehorade. Les acquéreurs, Mmes Dalbos et Chevallier, le conteste et font un recours auprès du tribunal administratif contre la Communauté de Communes. Le travail avec l'avocat a commencé. La procédure de ces deux personnes n'arrête pas l'acquisition du terrain par la Communauté de Communes.

M Daverat demande pourquoi ces dames contestent.

M le Président répond qu'elles étaient également intéressées. Il ajoute que l'intérêt pour la Communauté de Communes du Pays d'Orthe est la cohérence du terrain dans l'ensemble du projet économique.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **3. Ressources humaines**

#### **a) Règlements de service maternelle, service technique et service patrimoine culture tourisme**

M le Président propose d'approuver les règlements de service qui précisent l'application du règlement intérieur commun CIAS/CCPO pour les services mentionnés. Ces règlements ont fait l'objet d'un avis favorable du CT départemental en date du 6 octobre 2016. Il a été travaillé par les services. Son but est d'être plus précis dans le fonctionnement et adapté à chaque service.  
*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **b) Mise en place d'une astreinte technique**

M le Président propose de mettre en place un service d'astreinte de sécurité du service technique les week-ends (de 16 heures le vendredi à 7 heures le lundi) et jours fériés sur la période estivale, pour les urgences constatées afin d'assurer la continuité du service de la piscine communautaire et du service Patrimoine Culture Tourisme (Monastère de Sorde l'Abbaye, Office de Tourisme et ludothèque). Le fonctionnement se fera par roulement entre les 3 agents du service technique. La proposition a reçu l'avis favorable du Comité Technique départemental en date du 6 octobre 2016.  
*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **c) Création de poste**

M le Président propose de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 décembre 2016, pour un accueil permanent au Monastère de Sorde l'Abbaye. Une expérimentation depuis mai 2016 a permis de tester le reclassement d'une aide à domicile inapte à ses missions d'aide à domicile. Il est proposé de créer ce poste afin de finaliser son reclassement. Cet agent travaillait au CIAS, elle s'est plu au poste. Cela répond à la nécessité d'avoir un agent sur ce lieu en continuité. Dans ce cadre de reclassement cela permet également d'éviter le financement de son temps de licenciement et de le licencier.

Mme Lescastreyres souligne le très beau parcours de cet agent qui a appris le français, et a passé son permis.

M le Président ajoute qu'elle est extrêmement volontaire et a trouvé aujourd'hui sa place. Elle apprécie ce reclassement. Pour le moment en nombre d'heures, il précise qu'ils ne peuvent pas aller plus loin dans ses capacités. Ils sont dans une démarche où chacun est gagnant : la personne est reclassée et le poste occupé est nécessaire pour le Monastère.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **4. Finances et moyens**

#### **a. Inventaire bâtiments CC Pays d'Orthe**

Le document est distribué en séance.

M Le Président explique que dans le cadre de la fusion, il est apparu important de faire un point et un état des lieux sur les bâtiments d'intérêt communautaire.

Mme Lescastreyres demande ce que signifie « à finaliser » au niveau du bornage de l'école de Sorde l'Abbaye.

Mme Lassourelle, DGS, explique que le bornage est défini dans la convention mais il n'y a pas eu de bornage réalisé pour le formaliser.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **b. Décisions budgétaires**

M. Le Président propose de délibérer pour la prise en charge des déficits de fonctionnement des budgets annexes, dans le respect des budgets primitifs votés, de la manière suivante :

- Budget annexe multiple rural : 48 310 euros

- Budget annexe action économique : 396 332 euros
- Budget annexe office de tourisme : 49 901 euros

Ces sommes sont à destination du trésor public pour confirmer le financement du budget principal de la Communauté de Communes vers les budgets annexes.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Proposition de délibération pour la prise en charge des investissements réalisés au cours de l'année 2016 au budget annexe action économique de la manière suivante :

M. Le Président propose la prise en charge par le budget principal de la Communauté de Communes du versement par le Budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe au Budget annexe Action économique la somme de 55 125.60 euros (solde EPFL des terrains Robert et Riu sur Orthevielle).

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Proposition de versement d'une avance de subvention pour le CIAS du Pays d'Orthe :

M Le Président explique tous les ans une avance de trésorerie est faite au CIAS pour équilibrer le budget et pouvoir payer les salaires en début d'année.

M Dupont ajoute qu'elle est d'autant plus nécessaire que cette année, avec la fusion, les prélèvements automatiques ne pourront pas être faits en début d'année.

M Lasserre explique qu'ils ont demandé de faire avancer les factures de fin d'année mais ils ne savent pas pour le solde comment cela se passera.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Proposition de délibération pour décision modificative n° 2 pour le budget primitif 2016 du budget annexe multiple rural :

M le Président explique que toutes ces décisions modificatives sont des opérations d'ordre qui n'ont aucune incidence financière sur le budget.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Proposition de délibération pour la décision modificative n° 2 pour le budget primitif 2016 du budget annexe action économique relative à l'intégration des frais d'étude des différentes zones dans les travaux et l'amortissement de la subvention au syndicat mixte du Pays d'Orthe, telle que présentée ci-dessous :

Proposition de délibération pour la décision modificative n° 2 pour le budget primitif 2016 du budget principal.

M Le Président explique que cela concerne la grange aux dîmes. Il s'agit d'écriture comptable.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Proposition de délibération pour la décision modificative n° 3 pour le budget primitif 2016 du budget principal relative à l'amortissement des frais d'étude de l'ancienne écurie et la falaise du Pastou, l'amortissement de la participation au numérique ainsi que l'amortissement du matériel (extincteurs) :

M Ladeuix demande de quelles anciennes écuries il s'agit.

M Lasserre lui indique qu'il s'agit de celles de Peyrehorade.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **c. Demande de subvention FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) fonctionnement MSAP 2017**

M. le Président explique que l'idée est de recruter quelqu'un en terme d'agent d'animation du point d'accueil de février à aout 2017, valorisé à 26 180 euros.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **5. Patrimoine culture tourisme : Ondes et Lumières**

### **a) Présentation du bilan de fréquentation et des actions menées**

Mme Brethous présente le bilan de l'année 2016 avec la diffusion d'un diaporama en appui. Le poste de Mme Dos Santos a permis de ne pas avoir à fermer le site lors des visites par les guides.

### **b) Plan de financement prévisionnel 2017**

Mme Brethous explique que le Département subventionne à hauteur de 25.580 euros dont 5.580 euros correspondent à l'hébergement des artistes.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **c) Convention avec le département des Landes**

Mme Brethous explique que l'accompagnement par le Conseil Départemental se fait sur 10 ans.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **6. Développement économique**

### **a) Multiple rural**

Demande de subvention pour le multiple rural au département des Landes et au Pays Adour Landes Océanes (leader)

M. le Président explique que la demande a été faite sur le maximum mais cela n'est pas garanti que ce soit la somme qui sera allouée. L'autofinancement variera selon le fonds versé par le LEADER.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **b) Syndicat mixte du Pays d'Orthe**

- Approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe

M. Le Président explique la nécessité de modifier les statuts du Syndicat Mixte Pays d'Orthe pour revoir la compétence. Le développement économique n'étant plus dans les compétences du département, il existait une crainte que cela se retourne vers les intercommunalités. Cette crainte est levée par cette modification.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

- Proposition de solde de la participation au concessionnaire : la SATEL

M le Président explique qu'ils sont dans de la prévision, pour le moment il n'y a pas de besoin de création de cette ligne (renforcement réseaux ERDF) pour faire entrer les entreprises sur la zone d'activité.

Un point presse est prévu le 16 pour faire connaître cette zone aux différents acteurs qui pourraient être intéressés.

M Ducamp ajoute que cette zone va se développer que s'ils développent l'accès. Il demande si la communauté de communes dispose d'un calendrier ?

M. Le Président explique que le dossier est lié à l'échangeur et de l'utilisation de la bretelle : jeudi une réunion est prévue avec les deux préfets (Landes et Pyrénées Atlantiques) où une réponse doit être apportée concernant le payeur. Un financement en partie public de l'Etat pourrait être acté dans les jours qui viennent. La problématique concernant le contournement de Sorde l'Abbaye et de Peyrehorade reste d'actualité. Le dossier avance mais ils ne disposent pas de plus d'information concrète.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **c) Vente de terrain zone de Peyrehorade**

M. Le Président rappelle que le terrain est situé derrière Mais Adour.

Un courrier qui acte l'accord de l'entreprise sur le prix a été reçu. Dans la valorisation de 22 euros du m<sup>2</sup>, il y a l'équilibre du prix des terrains achetés, les aménagements nécessaires, qui sont pris en compte.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **d) Attribution de subvention : construction et rénovation de logements sociaux**

Pour faire suite à la délibération du 7 juin 2016, relatif au règlement d'aide « Habitat »

M Le Président explique aux conseillers le projet concernant la construction de logements sociaux sur la commune de Saint Lon Les Mines et Orthevielle.

Leurs communes étant concernées, M Guillot, Mme Boulain et M Moustié se retirent du vote.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **7. Urbanisme**

M Le Président précise que Soliha prend en compte tous les logements vacants. Un état des lieux de l'habitat a été fait du locatif, privatif, etc. Il précise que le besoin d'un bureau d'étude se fera. Le devis a été fait par CITADIA qui avait réalisé le SCOT. Dans un deuxième temps, ils verront avec qui ils travailleront. Il fallait valoriser le coût du PLUI et pas seulement les agents.

M Lasserre explique que de son côté, la communauté de communes de Pouillon fait la même démarche.

M le Président ajoute qu'effectivement les deux communautés de communes vont chercher les mêmes niveaux de subvention.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Gassie quitte le conseil à 20h.

## **6. Point information fusion**

### **Présentation de l'organigramme sur diaporama**

M le Président explique que le conseil communautaire est en tête de l'organigramme, c'est lui qui décide et dicte au Président et aux VP, les directives. Le pôle « direction » sera composé de la DGS, Sandrine Lassourelle et de la DGA, Isabelle Sorraing.

Mme Trilles demande si le diaporama présenté sera envoyé par mail.

Mme Lassourelle, DGS, répond par l'affirmative.

M Le Président explique que le pôle « ressources » est en appui de tous les pôles sur les missions transversales.

M Ducamp demande s'il s'agit d'un projet.

M le Président répond que, oui, cela va être présenté par les deux Présidents aux responsables de service. Les souhaits des agents ont été pris en compte autant que faire se peut. Cela représente avec l'EHPAD environ 300 agents. L'évaluation en équivalent temps plein est à réaliser.

Réunion samedi à 9h30 à Oeyregave où sera présenté tout le travail effectué

## **8. Proposition du lieu du prochain Conseil Communautaire : Sorde l'Abbaye**

L'ordre du jour est terminé.

M le Président souhaite revenir sur l'actualité des travailleurs saisonniers du kiwi. Un panneau haineux a été mis dans un magasin. Il condamne sans limite cette manière de procéder qui crée un traumatisme et favorise les discriminations. Pour répondre aux sollicitations, il y a eu des réponses mais trop tardives. Un constat : le kiwi est une vraie richesse du territoire. L'accueil n'a pas été étudié. Il faut avec l'ensemble des acteurs trouver des solutions. Il n'y a pas d'infrastructure mais il va falloir entrer dans une démarche de réflexion et ce, pas au 15 septembre mais début 2017. Il faudra rencontrer tous les acteurs, les agriculteurs, la MSA, la chambre agriculture, le Conseil Départemental, pour avoir une démarche constructive. Réaliser un vrai diagnostic, réfléchir à des moyens, à un point d'accueil, les points pour positionner ces personnes avec tous les aspects sanitaires. Chacun devra prendre ses responsabilités et réfléchir à comment financer les aménagements en périphérie de Peyrehorade. En tant que Communauté de Communes, ils auront besoin d'être dans la boucle pour trouver des solutions, des engagements, et prendre leurs responsabilités.

Mme Trilles regrette que l'an dernier, la réunion organisée en septembre dernier par le Maire de Peyrehorade pour mettre en garde les élus, n'ait pas eu d'effet. Il n'y a pas eu de réunion en début d'année 2016, elle le déplore.

M le Président précise qu'ils ont besoin d'être dans l'organisation et la méthode pour prendre des décisions.

Mme Trilles ajoute que ce travail aurait pu se faire avant.

M Moustié intervient et fait remarquer que depuis 5 ou 6 ans, au-delà des salariés saisonniers, il arrive des gens sans contrat. Les seuls partenaires rencontrés positivement ont été la MSA et son financement en 2013 de location d'algeco. Jeter ces gens, sans solution, était inacceptable. Les Algeco étaient la moins mauvaise solution trouvée pour les saisonniers. Il est difficile d'admettre que rien n'a été proposé à ces gens-là, même s'il peut entendre qu'il y ait eu quelques nuisances sonores. M Daverat rappelle qu'en 2014 au lac de Sablère, le conflit avait failli finir en coup de fusil. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de « quelques nuisances ».

M Moustié insiste sur le fait qu'il faut trouver des solutions. Il déplore que le parking de Peyrehorade ait été fermé par la municipalité.

Mme Trilles explique qu'il s'agit d'un concours de circonstances : la décision datait du mois d'août car des camping-cars s'y garaient. Le marché l'occupe le mercredi. Les faire partir a été une grosse difficulté. Ils sont installés à d'autres endroits, moins dérangeant sans doute, parce qu'extérieur à la ville. Elle fait également part du fait qu'il y a des chiens en errance partout. Leur mode de vie est différent, ils font des fêtes tardives. Elle trouve très regrettable le comportement du gérant du magasin mais rappelle qu'il s'agit d'un privé.

M le Président insiste sur le fait qu'ils ont le droit et le devoir de le dénoncer. Ils amplifient tous ces phénomènes de rejets. Le jeudi 17, ils le porteront collectivement pour apporter les meilleures solutions. Il va falloir que la profession s'implique aussi dans la démarche. C'est une activité importante pour le territoire sur laquelle ils créent de la plus-value.

M Daverat signale que le propriétaire a mis des panneaux devant sa clôture : « tir à balles ».

M le Président informe les élus qu'un bulletin d'informations va être réalisé pour informer les administrés de la fusion. Il sera disponible à partir du 10 décembre. Il est prévu que la distribution se fasse par les communes, et leur demande l'accord.

Mme Lassourelle demande aux élus, en cas de problème, de le signaler afin de pouvoir anticiper. La distribution est prévue la semaine du 10 au 17 décembre.

M. Guillot clôt le Conseil Communautaire en concluant sur le fait que des solutions ont toujours été trouvées par le Conseil Communautaire, il en trouvera en 2017.

Fin de séance : 20h38